



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

biocarburants

Question écrite n° 49916

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la recherche dans le domaine des carburants. En effet, face à l'augmentation du coût du baril de brut, ne pourrions-nous pas prospecter vers des énergies nouvelles ? Il y a quelques années, des initiatives ont eu lieu en faveur du colza, du diesther, de l'éthanol... Il lui demande ce qu'il en est aujourd'hui.

Texte de la réponse

Dans le domaine des carburants, la France a une politique de diversification active. En effet, elle a développé la production et l'usage des biocarburants mais aussi du gaz de pétrole liquifié et du gaz naturel pour véhicules. L'utilisation de biocarburants comme carburants de substitution a été relancée en 1992. La France a cherché à utiliser les biocarburants sous une forme banalisée, en les incorporant dans les carburants ou le fioul domestique, sans que l'usager ait besoin de modifier le réglage de son moteur ou de sa chaudière. Pour cela, les deux filières, éthanol agricole pour les essences et huiles végétales pour le gazole, ont développé des produits élaborés dont les caractéristiques se rapprochent de celles des carburants ou du fioul domestique auxquels ils peuvent être mélangés : l'ETBE (Ethyl Tertio Butyl Ether), fabriqué à partir d'éthanol agricole (blé ou betterave), qui peut être incorporé dans les essences à hauteur de 15 % (arrêté ministériel du 16 septembre 1987 puis du 23 décembre 1999) ; l'EMHV (Ester méthylique d'huile végétale), fabriqué à partir d'huile de colza ou de tournesol, qui peut être incorporé dans les gazoles ou de fioul domestique à hauteur de 5 % (arrêtés ministériels du 28 août 1997). Pour favoriser leur développement, la France a pris des dispositions fiscales donnant à l'éthanol un avantage fiscal hors TVA de 329,50 F/hl lorsqu'il est incorporé aux essences et à l'éther un avantage fiscal hors TVA de 230 F/hl lorsqu'il est incorporé au gazole ou au fioul domestique (la loi de finances rectificative pour 1998 reconduite pour 1999 avait porté ce montant à 240 F/hl). En 1999, la production française d'ETBE s'est élevée à 193 300 tonnes, soit 85 % de la capacité autorisée des trois unités pilotes agréées, à partir d'une production de 90 800 tonnes d'éthanol. Cette baisse de tonnage (208 300 tonnes en 1998) est liée à la baisse de production d'une de ces unités pour motif technique. En 1999, la production française d'EMHV a atteint 246 500 tonnes contre 226 100 tonnes en 1998, soit 90 % de la capacité autorisée. L'effort fiscal correspondant pour l'année 1999 s'est élevé à 376 MF pour l'ETBE et à 669 MF pour les EMHV. Les biocarburants restent toutefois confrontés à un écart de prix de revient significatif avec les carburants fossiles, malgré le renchérissement récent de ceux-ci. En particulier, la part importante d'énergie fossile encore nécessaire pour leur fabrication tend à augmenter le niveau de prix du pétrole brut à partir duquel un seuil de rentabilité pourrait être atteint. Le Gouvernement a toutefois récemment annoncé son intention de favoriser la création de nouvelles unités de production pour les deux filières de biocarburants. L'ouverture de nouveaux débouchés pour les produits agricoles dans le domaine de l'énergie, de la chimie et des matériaux a, par ailleurs, conduit à la création d'AGRICE (agriculture pour la chimie et l'énergie) en 1994, par des partenaires publics et privés. Ce groupement créé pour développer la valorisation non alimentaire de produits agricoles et dont le budget est de l'ordre de 21 MF pour l'année 2000 s'est fixé trois priorités dont la première consiste à améliorer la compétitivité des biocarburants. Les deux autres priorités sont la production de chaleur et

d'électricité à partir des biocombustibles solides (pailles, taillis à courte rotation) et le développement d'écoproduits dans le secteur de la chimie. Plus de trois cents projets, représentant un investissement global supérieur à 500 millions de francs, ont été engagés depuis la création d'AGRICE dont environ un tiers concernant les biocarburants. Ces projets couvrent un vaste champ d'investigation, des problèmes agronomiques à la normalisation des produits en passant par les procédés, les problèmes environnementaux, l'utilisation de matières premières alternatives notamment pour la production d'éthanol. Des efforts de recherche sont toujours nécessaires pour améliorer la productivité des filières et AGRICE permet d'y contribuer.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49916

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 août 2000, page 4637

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6042